

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 14 septembre 2018

**10** ème **Commission N**° CP-2018-8-10-2

Service instructeur

DSOL - Direction enfance, santé, insertion

Service consulté

## CONVENTION CONCERNANT LE FINANCEMENT AU PROFIT DE LA VILLE DE MULHOUSE DE QUATRE POSTES D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS INTERVENANT AU SEIN DE COLLÈGES

Résumé: Le Département soutient différents projets qui viennent compléter les missions traditionnelles de la Prévention Spécialisée. C'est à ce titre notamment que 4 postes d'éducateurs spécialisés sont financés depuis quelques années pour une action de prévention coordonnée par la Ville de Mulhouse, au sein et aux abords des collèges.

Le travail en cours, dans le cadre des orientations de la politique de prévention spécialisée adoptées par l'Assemblée départementale en 2017, a permis d'établir par quartier les interventions des travailleurs sociaux de la ville et de l'association de prévention spécialisée mulhousienne (APSM). Il se poursuit, avec l'approbation du Comité départemental, autour de la consolidation des articulations entre les différents partenaires.

Il est proposé d'autoriser la signature de la présente convention et le financement de ces postes avec la Ville de Mulhouse, au titre de l'année 2018, à hauteur de 127 532 euros en année pleine.

Les actions de la Prévention Spécialisée visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles en grande difficulté. Elles s'inscrivent dans le cadre de la protection de l'enfance (articles L 121-2 et L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

## NOUVELLE CONVENTION LIANT LE DEPARTEMENT A LA VILLE DE MULHOUSE

Depuis 2001, le Département a décidé de financer à la Ville de Mulhouse des postes d'éducateurs spécialisés (initialement deux), rattachés au Pôle Démocratie, Solidarité et

Proximité, intervenant dans des collèges situés en zones sensibles, afin de développer des actions de prévention en milieu scolaire. Ils s'adressent ainsi prioritairement aux jeunes collégiens de 11 à 16 ans.

Ils travaillent en articulation avec les coordinateurs en charge des Coordinations Territoriales Prévention et Sécurité à Mulhouse afin d'exercer leurs missions tant au sein de ces établissements scolaires conjointement avec le personnel éducatif, qu'en lien avec l'environnement des élèves (parents, partenaires, ...).

Une convention lie ainsi le Département et la Ville de Mulhouse depuis 2002, renouvelée chaque année.

En 2012, le Département et la Ville de Mulhouse ont décidé de porter à quatre éducateurs le nombre de travailleurs sociaux diplômés d'Etat, financés par le Département à la Ville de Mulhouse.

Une nouvelle convention est proposée pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Elle précise les modalités de partenariat entre le Département et la Ville de Mulhouse dans le cadre du financement des quatre postes d'éducateurs spécialisés intervenant au sein de collèges.

Le travail de réflexion mené dans le cadre de la politique de prévention spécialisée adoptée par l'Assemblée en 2017, a permis d'établir, quartier par quartier, les différentes interventions des travailleurs sociaux de l'association de prévention spécialisée mulhousienne (APSM) et de la Ville. Ce travail a pour objectif de faciliter le dialogue et de renforcer les articulations avec les Espaces Solidarité concernant l'étayage éducatif des familles en difficulté.

Le Comité départemental de prévention spécialisée du 5 juillet 2018 a relevé ce travail de fond et a engagé sa poursuite pour la consolidation des articulations entre les différents partenaires.

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable en date du 7 septembre 2018.

En conclusion, il est proposé :

- ❖ d'approuver la convention entre le Département et la Ville de Mulhouse concernant le financement de quatre postes d'éducateurs spécialisés en collèges, au titre de l'année 2018, jointe en annexe au rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- ❖ d'autoriser le versement du financement correspondant, à savoir 127 532 euros, à imputer sur le programme H 711 imputation 65-51-6568-3037-010 pour les postes d'éducateurs en collèges à la Ville de Mulhouse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT